

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 118

25 février 1999

SOMMAIRE

Audiocom S.A., Luxembourg	pages 5649, 5651	Isma S.A.H., Strassen	5640
(La) Civette, S.à r.l., Luxembourg	5644	Iturga S.A. and Co S.E.C.A. S.A., Strassen	5642
Européenne de Technologie S.A., Luxembourg	5618	Iturga S.A., Strassen	5641
Eurotainment S.A., Luxembourg	5618	J.B.W. S.A.H., Strassen	5642
Even & Ehlinger Promotions, S.à r.l., Howald	5618	J F B Finances, S.à r.l., Luxembourg	5637, 5638
Expédition Particulière S.A., Luxembourg	5618	JFR Consulting, S.à r.l., Dudelange	5643
FCM Finance S.A.H., Strassen	5619	Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5643
Fidelity Far East Fund, Sicav, Luxembourg	5618	JPF Holding S.A., Luxembourg	5635, 5636
Fidelity Special Growth Fund, Sicav, Luxembourg	5619	Kalao Holding S.A., Luxembourg	5640
Fidu-Concept, S.à r.l., Luxembourg	5620	Koekken, S.à r.l., Luxembourg	5643
Filaos Overseas S.A., Luxembourg	5620	Komas Investment Holding S.A., Strassen	5643
Financière du Lys S.A., Luxembourg	5620, 5621	Kypselux S.A., Luxembourg	5641, 5642
Financière Saint Germain S.A., Luxembourg	5621	Lamfin S.A., Luxembourg	5639
Finmedica S.A., Luxembourg	5622	Lasca, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5644
Finsalux S.A., Luxembourg	5622	Lasy S.A., Bertrange	5645
Finus S.A.H., Strassen	5623	Lemia Holding S.A., Luxembourg	5645, 5646
Fintexint S.A.H., Strassen	5623	Leopold Holding S.A., Luxembourg	5646, 5647
Firad S.A., Luxembourg	5631	Locaboat Management Services S.A., Luxembourg	5645
Flack + Kurtz & Integ International Consulting Engineers, GmbH, Luxembourg	5631	Louis XIV S.A., Luxembourg	5654
Flash Lux, S.à r.l., Bertrange	5631	Luxant I S.A., Luxembourg	5648
Fluidair Holding and Finance S.A., Luxembourg	5632	Luxant II S.A., Luxembourg	5648
FMCL, Firstmark Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5623	Luxant III S.A., Luxembourg	5649
Franzen Benelux, S.à r.l., Schrassig	5632	Luxant IV S.A., Luxembourg	5649
FRM Participations S.A., Luxembourg	5632	Luxembourg Electro Mechanical S.A., Luxembourg	5651
G.A.B. Holding S.A., Luxembourg	5633	Lux-Equity (Sicav) S.A., Luxembourg	5651
Gavina S.A., Luxembourg	5633	Lux-Loisirs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5647
Goujean S.A., Luxembourg	5632	LWK Plasma-Ceramic International S.A., Luxembourg	5653
Greencom S.A., Schiffflange	5634	Macchine S.A., Luxembourg	5654
Groes S.A.H., Strassen	5632, 5633	Maison du Timbre Charles Seidel, S.à r.l., Luxembourg	5653
Halib S.A.H., Strassen	5636	Marinor, S.à r.l., Luxembourg	5654
Hein, S.à r.l., Fabrique de Fours, S.à r.l., Strassen	5637	Mauna International S.à r.l., Luxembourg	5654
Hepta S.A., Luxembourg	5635	MCS Finance S.A., Luxembourg	5655
Horse-Stud S.A.H., Strassen	5637	MDI, S.à r.l., Luxembourg	5655
Horus S.A.H., Bridel	5637	Mercury Investments, Luxembourg	5655
Immobilière de Roodt-sur-Syre, S.à r.l., Strassen	5637	Mère Nature, S.à r.l., Luxembourg	5655
Immobilière 1911, S.à r.l., Howald	5638	Mini-Hilges, S.à r.l., Strassen	5655
Immo - Diegem S.A., Luxembourg	5630	M. Invest S.A., Luxembourg	5653
Incoma, S.à r.l., Luxembourg	5639	Mirko Capital Finance S.A., Luxembourg	5656
Indunet, S.à r.l., Luxembourg	5638	Moc, S.à r.l., Strassen	5656
Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	5639	Monopros (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5659
Intercoiffure Michou, S.à r.l., Luxembourg	5633	Move, Zivilrechtliche Gesellschaft, Stadtbredimus	5656
Interelectronic S.A. Luxembourg, Luxembourg	5639	MTT Holding S.A., Luxembourg	5659
International Marine Courtage S.A.	5640	Naturalys, S.à r.l., Luxembourg	5660
IPR, S.à r.l., Luxembourg	5640	Oekolux, S.à r.l., Luxembourg	5664
(L')roise Holding S.A., Luxembourg	5647, 5648	Opticrealx, S.à r.l., Strassen	5660
		Panta Electronics, S.à r.l., Luxembourg	5660, 5664
		(La) Relatière Holding S.A., Luxembourg	5643, 5644
		Symbiose, S.à r.l., Bertrange	5634

EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.267.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53790/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EUROTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.353.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTAINMENT S.A.

J. Reuter

(53791/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EVEN & EHLINGER PROMOTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 48.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 68, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Signatures.

(53792/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.879.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(53793/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FIDELITY FAR EAST FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.296.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 16, case 6.

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs en fonction à la date de la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de garder les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide que les arrangements fait pour le MALASIAN RINGGITS qui ne peuvent pas être convertis en une devise convertible à la clôture de la liquidation soient distribués aux actionnaires au moment où ils deviennent convertibles et que le produit qui n'a pas été distribué aux personnes y ayant droit sera transféré à la Caisse des Consignations (dépositaire étatique) pour être détenu au profit de ces mêmes personnes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(53800/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FCM FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 29.244.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FCM FINANCE S.A.H.

J. Reuter

(53796/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FICS GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.638.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53799/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.095.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 16, case 5.

Première résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs en fonction à la date de la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de garder les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide que les arrangements fait pour le MALASIAN RINGGITS qui ne peuvent pas être convertis en une devise convertible à la clôture de la liquidation soient distribués aux actionnaires au moment où ils deviennent convertibles et que le produit qui n'a pas été distribué aux personnes y ayant droit sera transféré à la Caisse des Consignations (dépositaire étatique) pour être détenu au profit de ces mêmes personnes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998. A. Schwachtgen.
(53801/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.136.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53802/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(53803/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINANCIERE DU LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.590.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DU LYS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 256 du 20 avril 1998.

La séance est ouverte à 15.35 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions d'une valeur nominale de mille Francs Français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions deux cent cinquante mille Francs Français (FRF 4.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

b) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Modification de l'article 13 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que l'article 13, première phrase, des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{ère} phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autres endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 17.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 846, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53804/219/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINANCIERE DU LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.590.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53805/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINANCIERE SAINT GERMAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.989.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE SAINT GERMAIN S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.989, constituée suivant acte reçu, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 483 du 1^{er} juillet 1998, et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Coetzer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatre mille neuf cents (4.900) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à quatre millions neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.900.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Fixation de la date d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en vue d'entendre le rapport du (des) liquidateur(s) et de nommer un commissaire à la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société FIN-CONTROLE, ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle assemblée générale extraordinaire en vue d'entendre le rapport du (des) liquidateur(s) et de nommer un commissaire à la liquidation, au 14 décembre 1998 à 11.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Renard, F. Simon, P. Coetzer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyès-Walch.

(53806/233/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINMEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.804.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINMEDICA S.A.

Signatures

(53807/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINSALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSALUX S.A.

Signatures

(53808/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINSALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSALUX S.A.

Signatures

(53809/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINTEXINT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 50.100.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINTEXINT S.A.H.

J. Reuter

(53810/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FINUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 38.734.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINUS S.A.H.

J. Reuter

(53811/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**FMCL, FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,
(anc. FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.734.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the nineteenth of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. FIRSTMARK COMMUNICATIONS INTERNATIONAL LLC., having its registered office at 660 Madison Avenue, New York, 10022.

2. FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet,

all here represented by Mr Alain Huberty, legal advisor, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established, on the 17th of November 1998.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

– they are the sole actual shareholders of FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, a limited liability corporation, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 13, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 763 of October 21, 1998.

This having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create two categories of shares, being shares of Category A and shares of Category B.

Second resolution

The shareholders resolve to convert the existing shares into shares of Category A, so that the actual subscribed capital, of a present amount of fifteen thousand United States dollars (15,000.- USD) is represented by three hundred and seventy-five (375) shares of Category A, of forty United States Dollars (40.- USD) each.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the capital by an amount of two thousand five hundred and twenty United States dollars (2,520.- USD) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand United States dollars (15,000.- USD) to seventeen thousand five hundred and twenty United States dollars (17,520.- USD) by the issuing of sixty-three (63) shares of Category B with a par value of forty United States dollars (40.- USD) each, to be fully paid up together with a share premium of one thousand nine hundred and sixty United States dollars (1,960.- USD) per share and to accept the subscription of those newly issued shares of Category B by AUDIOCOM S.A., with registered office in Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

Then appeared, AUDIOCOM S.A., prenamed, here represented by Mr Alain Huberty, prenamed, by virtue of a proxy given on 18th of November 1998, which declares to subscribe for the sixty-three (63) newly issued shares of Category B

and to pay them up in cash to the extent of one hundred per cent, together with a share premium of an amount of one thousand nine hundred and sixty United States dollars (1,960.- USD) per share, so that the amount of one hundred and twenty-six thousand United States dollars (126,000.- USD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the mandatory, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The shareholders resolve to revise the articles of association which shall be read as follows:

Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, abbreviated FMCL.

The Company shall be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

Art. 2. The object of the Company is to create, develop and run all kinds of cable or hertzian telecommunication networks; to provide and commercialise all telecommunication, information, communication, electronic trade and internet-access services, national or international, fixed or mobile, as well as all kinds of equipment in relation with this activity.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the Shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the Company which will remain a Luxembourg one.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The capital is set at seventeen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 17,520.-) divided into three hundred seventy-five (375) shares of Category A and sixty-three (63) shares of Category B, the nominal value of each share amounts to forty United States Dollars (USD 40.-).

The three hundred seventy-five (375) shares of Category A have been subscribed as follows:

– FIRSTMARK COMMUNICATIONS INTERNATIONAL LLC., prenamed	1 share of Category A
– FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA, prenamed	374 shares of Category A
Total:	375 shares of Category A

The sixty-three (63) shares of Category B have been subscribed as follows:

– AUDIOCOM S.A., prenamed	63 shares of Category B
-------------------------------------	-------------------------

All shares have been fully paid up by contribution in cash of seventeen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 17,520.-).

Art. 6. Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the Company.

Art. 7.

7.1. No Shares, or any interest or right therein, may be transferred except in compliance with the terms and conditions of these by-laws, including without limitation, satisfaction of the following conditions:

a) no Transfer shall be made prior to the Company obtaining a License (granted by the Institut Luxembourgeois des Télécommunications for exercising the activities defined in article 2 of these by-laws) on terms and conditions acceptable to the Company;

b) no Transfer shall be made other than pursuant to a written bona fide offer by a third party to acquire any or all the company's shares (hereinafter «The Third Party Offer»); this is however not applicable for transfers among Shareholders;

c) no Transfer shall be made where the transferring Shareholder and transferee agree in connection therewith that the transferor shall exercise any residual powers in the Shares so transferred;

d) the transferee must agree to become subject to, and bound by, the obligations of the transferring Shareholder under these by-laws and any existing agreement among the Shareholders of the Company, including, but not limited to, all of the restrictions on transferability of such Shares.

7.2. If a Shareholder desires to transfer any or all of its Shares, it shall promptly give to the other Shareholders written notice thereof. Such notice shall be accompanied by a true and complete copy of the Third Party Offer and:

a) an offer in writing to first sell such Shares to FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA (hereinafter FMCE) (hereinafter the «Shareholder's Offer»); and

b) a written undertaking from the prospective transferee to purchase – on the same terms and conditions as those contained in the Third Party Offer – such number of Shares as each other Shareholder desires to sell to the prospective transferee (hereinafter the «Tag-Along Offer»)

7.3. FMCE may accept or reject the Shareholder's Offer within thirty (30) days from the receipt thereof. If the Shareholder's Offer is not accepted within the aforementioned period, it shall be deemed to have been rejected.

7.4. Acceptance of the Shareholder's Offer:

a) If FMCE accepts the Shareholder's Offer, FMCE shall pay a purchase price per Share subject to the Shareholder's Offer equal to the purchase price set forth in the Third Party Offer.

Purchase by FMCE and Transfer by such Shareholder shall occur at the registered office of the Company on a mutually agreeable date and time within thirty (30) days following acceptance of the Shareholder's Offer by FMCE.

c) FMCE shall, at its election, pay for the Shares at the time of purchase or pursuant to the same terms and conditions contained in the Third Party Offer.

7.5. Following a rejection of the Shareholder's Offer by FMCE, each Shareholder may accept or reject the Tag-Along Offer within thirty (30) days from the rejection of the Shareholder's Offer. If the Tag-Along Offer is not accepted within the aforementioned period, it shall be deemed to have been rejected.

7.6. Acceptance of the Tag-Along Offer:

a) If a Shareholder accepts the Tag-Along Offer, the prospective transferee shall pay a purchase price per Share offered for sale by such Shareholder equal to the purchase price per share set forth in the Third Party Offer.

b) Purchase by the prospective transferee and Transfer by the Shareholder shall occur at the registered office of the Company on a mutually agreeable date and time within thirty (30) days following acceptance of the Tag-Along Offer by such Shareholder.

c) The prospective transferee shall pay for the Shares at the time of purchase.

7.7. Following expiration of the period mentioned in paragraph 7.5. and after purchase and payment of the Shares, if any, of the other Shareholders pursuant to the Tag-Along Offer, the Shareholder may transfer its Shares to the transferee on the terms and conditions contained in the Third Party Offer, provided that if the Transfer does not occur within the six (6) following months, such Shareholder shall follow the procedure set out in paragraphs 7.2. to 7.6. of this Article prior to any Transfer thereof.

7.8. Transfers of shares to third parties in which the parent company of the transferring shareholder holds a fifty per cent (50 %) or higher equity interest, shall not be subject to the right of first refusal and the right to Tag-Along contained in Articles 7.2 to 7.7.

7.9 Within three months after sending the Written Notice (referred to in Article 7.2.) the managers must convene a Shareholders' meeting which shall approve or refuse the transfer of shares in case of a proposed transfer to a third party.

7.10 Any Shareholders' decision pursuant to this article requires a quorum of 75 % of the shares issued; the resolutions are adopted with a majority of seventy-five per cent (75 %) of the shares issued.

7.11 In any event, the transfer of shares may only be approved for the purchaser and for the price indicated in the Transferor's Transfer Notice.

7.12 Any transfer of shares in violation of the above-said provisions is void and will not be recognized by the Company. Moreover, any void transfer entitles the other Shareholders to obtain an indemnification corresponding to twice the selling price of the shares. The indemnification shall be divided between the Shareholders proportionally to their participation.

Art. 8. Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. The transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer to the Company or acceptance by the Company in compliance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. The Company shall be managed by one or more Managers. Managers shall be elected at the Meeting of Shareholders from two candidates nominated by the Supervisory Board for each vacant position of Manager. If none of the candidates thus nominated have been elected by the Meeting of Shareholders, the Supervisory Board shall present two other candidates to the Meeting of Shareholders for each position that remains vacant.

Each of the Managers shall manage the business of Company and may exercise all powers except for such powers as are required to be exercised by the Supervisory Board and the Shareholders, all in accordance with applicable laws.

The managers may at any time be removed and replaced with or without justification by the Shareholders.

Art. 10. The Company shall be bound under all circumstances by the sole signature of a manager within the limits of Article 11.

Art. 11. The supervision of the managers of the Company will be entrusted to a Supervisory Board of at least 4 members to be elected by the first Meeting of Shareholders of the Company to be held immediately after the incorporation of the Company.

The Supervisory Board Members shall be elected at the Meeting of Shareholders from candidates nominated by the Shareholders. The A Shareholders shall be entitled to nominate six (6) candidates for three (3) positions of Supervisory Board Member (hereinafter the «A Supervisory Board Members») and the B Shareholders shall be entitled to nominate two (2) candidates for one (1) position of Supervisory Board Member (hereinafter the «B Supervisory Board Member») If none of the candidates thus nominated have been elected by the Meeting of Shareholders, the Shareholder whose candidates were not elected shall present two other candidates to the Meeting of Shareholders for each position that remains vacant.

These Members shall be elected by the Shareholders for a maximum period of five years, renewable and until their successor shall be elected and qualified. The quorum for any Meeting of Shareholders shall be not less than two thirds of the issued and outstanding shares entitled to be voted at such meeting and each and every resolution shall be adopted by a majority of the votes cast while a quorum is present. The Members may at any time be removed and replaced with or without justification by the Shareholders. Each Member may appoint a proxy holder who has to be member of the Supervisory Board or an alternate person accepted as such by the supervisory Board.

The Supervisory Board shall elect from among its Members a Chairman. In case of parity of votes, the Chairman has a casting vote. The Supervisory Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so

requires, but at least four times a year. It must also be convened each time when a Member so requests, such request not being unreasonable.

At least three Supervisory Board Members must be present or represented to have a quorum at any meeting. Except for substantial modifications to the business plan attached as Schedule 1 to the joint venture agreement concerning the control and management of the Company of November 18, 1998 which require the unanimous consent of all Supervisory Board Members, all decisions of the Supervisory Board require a simple majority.

The Supervisory Board has exclusive authority to decide on the following points:

- any purchase of or subscription to shares of other companies;
- any decision of the Company as a shareholder of another company;
- any single capital expenditure, expense, or sale of assets of the Company in excess of US \$ 20,000, as well as any capital expenditures, expenses or sales of assets of the Company in excess of the budgets approved by the Supervisory Board; any single borrowing or granting of any form of security in excess of US \$ 20,000, as well as any borrowing or granting of any form of security in excess of the budgets approved by the Supervisory Board;
- the approval of the annual and three year budgets and any amendments thereto;
- any compensation of any manager and senior executive of the Company; and
- any hiring of employees beyond what is provided in the budgets.

Art. 12. The Shareholders hold each year an Ordinary Meeting of Shareholders on the second Thursday of March at 11.00 a.m., if this day happens to be a public holiday, the meeting will be held the next working day.

Moreover, the Shareholders are free to determine the location and the frequency of their meetings. Their votes can be validly expressed by signing the minutes of the shareholders' meeting circulated by fax or by mail.

These shareholders' meetings may be held abroad, if required, in the judgement of the managers or the supervisory Board.

Shareholders will meet upon request by the managers or the Supervisory Board. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. In any other cases notice shall be given in accordance with Luxembourg Company law.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram as his proxy another person who needs not be a Shareholder.

Each and every resolution shall be adopted by one or more Shareholders owning more than half of the issued and outstanding Shares, provided however that the purpose of the Company as described in Article 2 shall not be substantially modified without the unanimous consent of the A Shareholders and the B Shareholders.

One vote is attached to each share.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the last of December of each year.

Art. 14. Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the last of December, the director will draw up a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

Art. 15. The supervision of the operations of the Company is entrusted to an independent auditor who may not be Shareholder. The auditor will be elected by the shareholders' meeting, which will determine its compensation, for a period not exceeding 6 years and he will hold office until his successor is elected. Auditors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 16. The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remuneration of the managers, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the Shareholders. However, the Company will not distribute any dividends during its first four accounting years. All further distribution policy will be decided by the Shareholders.

Art. 17. In case of bankruptcy or insolvency of a shareholder, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles.

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the Shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the Company.

After payment of all the debts and the liabilities of the Company, the balance will be at the disposal of the Shareholders.

Art. 19. The heirs, the representatives, the assigned or the creditors of the Shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the Company and in no manner interfere in the administration of the Company. They have to refer to the property reports of the Company.

Estimate of costs

For the purpose of registration the sum of 126,000.- US dollars is valued at four million three hundred forty-nine thousand five hundred and twenty francs (4,349,520.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one hundred thirty thousand francs (130,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. FIRSTMARK COMMUNICATIONS INTERNATIONAL LLC., avec siège social 660 Madison Avenue, New York 10022.

2. FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, toutes ici représentées par Monsieur Alain Huberty, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations établies le 17 novembre 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

– qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 763 du 21 octobre 1998.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales, soit des parts sociales de Catégorie A et des parts sociales de Catégorie B.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir les parts sociales actuelles en parts sociales de catégories A de telle sorte que le capital souscrit actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) est représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de catégorie A, de quarante dollars des Etats-Unis (40,- USD) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital d'un montant de deux mille cinq cent vingt dollars des Etats-Unis (2.520,- USD) de façon de l'amener de son présent montant de quinze mille dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) à un montant de dix-sept mille cinq cent vingt dollars des Etats-Unis (17.520,- USD) par l'émission de soixante-trois (63) parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40,- USD) chacune, à libérer entièrement avec une prime d'émission de mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (1.960,- USD) par part sociale, et d'accepter la souscription de ces parts sociales de Catégorie B nouvellement émises par AUDIOCOM, avec siège social à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenue AUDIOCOM S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Alain Huberty, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 1998, laquelle déclare souscrire les soixante-trois (63) parts sociales nouvelles de catégorie B et les libérer entièrement par versement en espèces, avec une prime d'émission d'un montant de mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (1.960,- USD) par part sociale, de telle sorte que la somme de cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (126.000,-USD) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Quatrième résolution

Les associés décident de réviser les statuts de la société qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FIRSTMARK COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, en abrégé FMCL.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux de télécommunications filaires ou hertziennes; fournir et commercialiser tous services de télécommunications, d'information, de communication, de commerce électronique et d'accès à Internet, nationaux ou internationaux, fixes ou mobiles, ainsi que tous équipements relatifs à cette activité.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi au Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des Associés, en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 17.520,-), représenté par trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de catégorie A et soixante-trois (63) parts sociales de catégorie B, la valeur nominale de chaque part s'élevant à quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-).

Les parts sociales de catégorie A ont été souscrites comme suit:

– FIRSTMARK COMMUNICATIONS INTERNATIONAL LLC, préqualifiée . . .	1 part	sociale de Catégorie A
– FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA, préqualifiée	374 parts	sociales de Catégorie A
Total:	375 parts	sociales de Catégorie A

Les parts sociales de catégorie B ont été souscrites comme suit:

AUDIOCOM S.A., préqualifiée	63 parts	sociales de Catégorie B
---------------------------------------	----------	-------------------------

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en numéraire de dix-sept mille cinq cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 17.520,-).

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel au nombre de parts sociales existantes, dans le bénéfice et l'actif social de la société.

Art. 7. Cession des parts sociales:

7.1. Aucune part sociale, ni aucun intérêt ou aucun droit y afférent ne pourra être cédé, sauf si c'est en conformité avec les termes et conditions des présents statuts, incluant, notamment, le respect des conditions suivantes:

a) Aucune cession ne pourra avoir lieu avant l'obtention par FMCL de la licence (accordée par l'Institut Luxembourgeois des Télécommunications pour l'exercice des activités définies dans l'article 2 des statuts) dans des conditions acceptables pour FMCL.

b) Aucune cession ne peut avoir lieu sans qu'il n'existe une offre écrite de bonne foi par un tiers d'acquérir tout ou partie des parts sociales de la société (ci-après «Offre d'un Tiers»), ceci n'est cependant pas applicable en cas de cession entre Associés.

c) Aucune cession ne peut avoir lieu lorsque l'associé cédant et le cessionnaire consentent à ce que le cédant exerce un pouvoir résiduel sur les parts transférées.

d) Le cessionnaire doit s'engager à se substituer au cédant et à être lié par les obligations de celui-ci conformément aux présents statuts et à tout accord existant entre les associés de la société, notamment, à toutes les restrictions concernant la cessibilité de telles parts.

7.2. Si un associé souhaite céder tout ou une partie de ses parts sociales, il doit en informer par écrit les autres associés dans les meilleurs délais. Cette note écrite doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme de l'Offre du Tiers et

a) d'une offre écrite de vendre en premier lieu ces titres à FIRSTMARK COMMUNICATIONS EUROPE SCA (ci-après «FMCE») (Offre de l'Associé),

b) d'un engagement écrit du cessionnaire pressenti d'acquérir – aux mêmes termes et conditions que ceux de l'Offre du Tiers – le nombre de parts proposées par d'autres associés qui souhaitent vendre au cessionnaire pressenti (ci-après Droit de Suite).

7.3. FMCE dispose d'un délai de trente (30) jours dès la réception de l'Offre de l'Associé pour accepter ou refuser celle-ci. En cas de silence durant cette période, l'offre est réputée rejetée.

7.4. Acceptation de l'Offre de l'Associé:

a) Si FMCE accepte l'Offre de l'Associé, FMCE devra payer par titre indu dans l'Offre de l'Associé un prix d'acquisition, égal au prix fixé dans l'Offre d'un Tiers.

b) L'acquisition par FMCE et la cession des parts doivent avoir lieu au siège social de FMCL à la date fixée d'un commun accord, dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de l'Offre de l'Associé par FMCE.

c) FMCE doit payer les parts soit lors de l'acquisition, soit selon les termes et conditions prévus dans l'Offre d'un Tiers.

7.5. En cas de refus par FMCE, chaque Associé peut exercer ou refuser le Droit de Suite dans un délai de 30 jours à partir du refus de l'Offre de l'Associé. Si le Droit de Suite n'est pas exercé durant ce délai, il est réputé refusé.

7.6. Exercice du Droit de Suite:

a) Si un Associé exerce le Droit de Suite, le cessionnaire pressenti doit payer le prix d'acquisition par titre prévu dans l'Offre des Associés et égal au prix fixé dans l'Offre du Tiers.

b) L'acquisition par le cessionnaire pressenti et la cession des parts sociales doivent avoir lieu au siège social de FMCL à une date fixée d'un commun accord, dans un délai de 30 jours suivant l'acceptation de l'Offre de l'Associé par l'Associé.

Le cessionnaire pressenti doit payer les parts lors de l'acquisition.

7.7. Suite à l'expiration de la période mentionnée dans l'article 7.5. et, le cas échéant, suite à l'acquisition et le paiement des titres des autres Associés en raison du Droit de Suite, l'Associé peut céder ses parts au cessionnaire selon les termes et conditions prévus dans l'Offre du Tiers; si toutefois la cession n'a pas lieu endéans les 6 prochains mois, cet Associé devra suivre la procédure prévue dans les articles 7.2. à 7.6. de cette section avant de procéder à une quelconque cession.

7.8. Une cession des parts sociales à un tiers dans lequel la société mère due l'associé cédant détient cinquante pour cent (50 %) ou plus du capital social ne sera pas soumis au droit de préemption et au droit de suite contenus dans les articles 7.2 à 7.6.

7.9. Endéans les trois mois après l'envoi de la note écrite (mentionnée à l'article 7.2.), les gérants doivent convoquer une assemblée des associés qui doit approuver ou refuser la cession des titres au cas où FMCE n'a pas exercé son droit du premier refus.

7.10. Toute décision en relation avec cet article requiert un quorum de présence de 75 % des parts émises; les résolutions sont adoptées à une majorité de 75 % des parts émises.

7.11. Dans tous les cas, la cession des parts sociales ne peut être approuvée que pour l'acheteur et ce pour le prix indiqué dans la note écrite du cédant.

7.12. Toute cession de titre en violation des dispositions ci-dessus est nulle et est inopposable à la société. De plus, toute cession annulée ouvre le droit aux autres associés à une indemnisation correspondant au double du prix de vente des parts sociales. L'indemnisation doit être répartie entre les associés au prorata de leur participation.

Art. 8. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. La cession n'est opposable à la Société et aux Tiers qu'après avoir été dûment signifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. FMCL est administrée par au moins un gérant. Les gérants seront nommés par l'assemblée des Associés parmi deux candidats désignés par le Conseil de Surveillance pour chaque poste de gérant vacant. Au cas où aucun des deux candidats ainsi désignés ne serait nommé par l'assemblée des Associés, le Conseil de Surveillance proposera deux autres candidats à l'assemblée des Associés par poste restant vacant.

Chaque gérant dirige l'activité de FMCL et peut exercer tous pouvoirs, à l'exception de ceux qui devront être exercés par le Conseil de Surveillance et les associés, conformément aux lois applicables.

Les gérants peuvent être révoqués et remplacés avec ou sans juste motif par les associés.

Art. 10. La société sera engagée dans toute circonstance par la signature unique d'un gérant, dans les limites de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le contrôle des gérants est confié à un Conseil de Surveillance constitué d'au moins 4 membres élus lors de la première assemblée des Associés qui aura lieu après la constitution.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus lors d'une assemblée des associés parmi les candidats nommés par les associés. Les associés A peuvent nommer six (6) candidats pour trois (3) postes de membre du conseil de surveillance (ci-après dénommés Membres A du Conseil de Surveillance) et les associés B peuvent nommer deux (2) candidats pour un (1) poste de membre du Conseil de Surveillance vacant (ci-après dénommé Membre B du Conseil de surveillance). Au cas où aucun des deux candidats ainsi désignés ne serait nommé par l'assemblée des Associés, l'associé dont les deux candidats ont été refusés proposera deux autres candidats à l'assemblée des Associés par poste restant vacant.

Ces membres seront élus par les associés pour une période maximale de cinq ans renouvelable, et jusqu'à ce que le successeur soit élu. Le quorum pour chaque assemblée des associés doit être au moins de 2/3 des parts émises et ayant un droit de vote lors des assemblées, et toute résolution sera adoptée à la majorité des voix, à condition que le quorum de présence soit expressément remplie au moment de la délibération. Les membres peuvent à tout moment être révoqués et remplacés avec ou sans juste motif par les associés. Chaque membre peut nommer un mandataire qui doit être un membre du Conseil de Surveillance ou toute autre personne qui a été acceptée en tant que telle par le conseil. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un Président. En cas de partage des voix, le Président aura une voix prépondérante. Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert, tout en respectant un minimum de quatre fois par an. Une réunion du Conseil doit également être convoquée à la demande d'un membre, à condition que cette demande n'est pas déraisonnable.

Au moins trois membres du Conseil de Surveillance doivent être présents ou représentés pour respecter le quorum requis à toute assemblée. A l'exception d'une modification substantielle de la stratégie commerciale et financière jointe à l'annexe 1 du contrat de joint venture du 18 novembre 1998 concernant le contrôle et la gestion de la société qui requiert une décision unanime des membres du Conseil de Surveillance, toutes les décisions seront prises à la majorité simple. Les points suivants relèvent de la compétence exclusive du Conseil de Surveillance:

- toute acquisition ou souscription de titres d'autres sociétés;
- toute décision de la Société en tant qu'actionnaire d'une autre société;
- toute dépense en capital, dépense, ou vente d'actif supérieure à USD 20.000,-, ainsi que toute dépense en capital, dépenses ou vente d'actif dépassant le budget approuvé par le Conseil de Surveillance;
- tout emprunt ou constitution de sûretés de toute forme dépassant soit la somme de USD 20.000,-, soit le budget approuvé par le Conseil de Surveillance;
- l'approbation du budget annuel et du budget sur trois ans ainsi que toute modification y afférente;
- toute compensation des directeurs et cadres supérieurs de la société;
- tout recrutement des employés non prévus par le budget.

Art. 12. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire le deuxième jeudi du mois de mars à 11.00 heures ou si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant.

Par ailleurs, les associés sont libres de fixer le lieu et la fréquence de leurs réunions. Leurs votes peuvent être valablement exprimés par signature des minutes de l'assemblée des associés qui circulent par fax ou courrier.

Ces assemblées peuvent être tenues en dehors du Luxembourg si les gérants ou le Conseil de Surveillance l'estiment nécessaire.

Les associés se réunissent à la demande des gérants ou du Conseil de Surveillance. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale, et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable. Dans tout autre cas, une convocation préalable doit avoir lieu en conformité avec le droit des sociétés luxembourgeoises.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être un associé.

A l'exception d'une modification substantielle de l'objet de la société décrit à l'Article 2 qui requiert le consentement unanime des associés A et des associés B, chaque résolution sera adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 15. Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur indépendant qui ne doit pas être Associé. Le réviseur sera nommé par l'assemblée des associés, qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat, qui ne peut excéder six années. Il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une résolution prise par les Associés.

Art. 16. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des Gérants, de tous les amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés. Aucune distribution ne pourra être effectuée durant les premiers 4 exercices. Toute distribution de dividende sera décidée par une décision des Associés.

Art. 17. En cas de faillite ou de banqueroute, la société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par la (les) personne(s) désignée(s) par les Associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des Associés.

Art. 19. Les héritiers, représentant, ayants droit ou créanciers des Associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cent vingt-six mille dollars des Etats-Unis (126.000,- USD) est estimée à quatre millions trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt francs (4.349.520,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent trente mille francs (130.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Huberty, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 56, case 11. – Reçu 43.495 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53813/220/493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

IMMO - DIEGEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.723.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour IMMO - DIEGEM S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53834/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FIRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.212.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 mai 1997

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Aloyse Scherer jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 9 décembre 1998.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53812/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**FLACK + KURTZ & INTEG INTERNATIONAL CONSULTING ENGINEERS,
GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.229.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53814/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FLASH LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Mantz, Directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-Rue.
2. La société à responsabilité limitée SYMBIOSE ayant son siège social à Bertrange, ici représentée par Monsieur Philippe Mantz, Directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société à responsabilité limitée FLASH LUX ayant son siège actuel à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 7 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 562 du 1^{er} décembre 1992, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire.

Conformément à l'article 5 des statuts de la société, ils prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social, précédemment fixé à Bertrange, 177, rue de Luxembourg - B.P. 69 est transféré à Bertrange, 9, rue de l'Industrie, B.P. 69.

En conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange, 9, rue de l'Industrie B.P. 69.»

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires, ceux-ci ont signé le présent procès-verbal qui a été établi en quatre exemplaires originaux, aux fins de publications et archives de la société.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 1998.

P. Mantz SOCIETE SYMBIOSE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53815/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FLUIDAIR HOLDING AND FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 13.386.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53816/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FLUIDAIR HOLDING AND FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 13.386.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53817/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FRANZEN BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schrassig.
R. C. Luxembourg B 60.345.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(53818/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FRM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 58.158.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Signature.

(53819/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

GOUJEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 40.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 68, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signature.

(53822/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

GROES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 19.296.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROES S.A.H.

J. Reuter

(53824/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

GROES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 19.296.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROES S.A.H.

J. Reuter

(53825/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

G.A.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.379.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 25 mars 1997

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Jacques Van Hoorebeke, administrateurs de sociétés, demeurant à Bruxelles (B),
- Monsieur Michel Van Hoorebeke, administrateur de sociétés, demeurant à Monte Carlo (MC),
- Monsieur Aloyse Scherer jr. diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 8 décembre 1998.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53820/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

GAVINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 49.683.

Par décision du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998:

Conformément aux dispositions de l'article 51) alinéa 3, de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration décide de coopter M^e Jean-Marie Verlaine, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M^e Laurent Hergarten démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour GAVINA S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53821/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997 ainsi que la résolution des associées concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 2 décembre 1998, vol. 124, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1998.

M. Piazzolla, épouse Coudouent

Gérante

(53842/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

GREENCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 47.795.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schiffflange, le 9 décembre 1998.

Signature.

(53823/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

SYMBIOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe Mantz, Directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-Rue.
2. Madame Marie-Laure Glad, Fonctionnaire d'Etat, épouse de Monsieur Mantz, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-Rue.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société à responsabilité limitée SYMBIOSE, S.à r.l. ayant son siège actuel à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 7 août 1992, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire.

Conformément à l'article 5 des statuts de la société, ils prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social, précédemment fixé à Bertrange, 177, rue de Luxembourg - B.P. 69 est transféré à Bertrange, 9, rue de l'Industrie, B.P. 69.

En conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Première phrase).** Le siège social est établi à Bertrange, 9, rue de l'Industrie BP 69.»

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires, ceux-ci ont signé le présent procès-verbal qui a été établi en quatre exemplaires originaux, aux fins de publications et archives de la société.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

P. Mantz M.-L. Glad

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53826/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HEPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.620.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEPTA S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi,

constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1983, publié au Mémorial C, numéro 236 du 21 septembre 1983.

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille cinq cents francs (1.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Modification des articles 3, 12, 13 et 14 alinéa 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.»

«**Art. 12.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

«**Art. 13.** Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.»

«**Art. 14. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de février à dix-sept heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société, de sorte que l'article trois des statuts à dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts qui a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à cette prédite résolution l'article treize des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le mois de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article quatorze premier alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de février à dix-sept heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53830/219/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HEPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 20.620.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53831/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

JPF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.297.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JPF HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 375 du 23 mai 1998.

La séance est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondernange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de deux mille Francs Français (FRF 2.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions de Francs Français (FRF 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Monte, S. Brescia, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53855/219/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

JPF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.297.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53856/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HALIB S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.708.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALIB S.A.H.

J. Reuter

(53827/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HALIB S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.708.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALIB S.A.H.

J. Reuter

(53828/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HEIN, S.à r.l., FABRIQUE DE FOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 11.653.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEIN, S.à r.l., FABRIQUE DE FOURS
J. Reuter

(53829/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 30.856.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORSE-STUD S.A.H.
J. Reuter

(53832/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

HORUS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bridel.
R. C. Luxembourg B 22.339.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORUS S.A.H.
J. Reuter

(53833/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 34.967.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE, S.à r.l.
J. Reuter

(53837/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

J F B FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.914.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel.
2. Madame Nadine Bretelle, costumière, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité J F B FINANCES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 59.914, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 8 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 18 mars 1998, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1998 se terminera le trente novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 13 et 14 des statuts comme suit:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

«**Art. 14.** Chaque année, le trente novembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Bretelle, N. Bretelle et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

F. Baden.

(53851/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

J F B FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

F. Baden.

(53852/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

IMMOBILIERE 1911, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 47.965.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE 1911, S.à r.l.

J. Reuter

(53835/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

IMMOBILIERE 1911, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 47.965.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE 1911, S.à r.l.

J. Reuter

(53836/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INDUNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.496.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUNET, S.à r.l.

J. Reuter

(53839/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INCOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53838/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 43.599.

A l'issue de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration de la société anonyme INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A. réunis en date du 26 octobre 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Cecilia Danieli, demeurant à Buttrio, administrateur-délégué;
- Monsieur Ezio Bianchi, demeurant à Buttrio, administrateur-délégué;
- Monsieur Emile Sprunk, demeurant à Strassen, administrateur;
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant à Mamer, administrateur;
- Monsieur John Seil, demeurant à Contern, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

Pour extrait sincère et conforme,
MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53840/003/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 2.622.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour INTERELECTRONIC S.A. LUXEMBOURG
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53843/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.643.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 1998 que Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, a été réélu Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53863/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

INTERNATIONAL MARINE COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Par la présente, le siège de la Société INTERNATIONAL MARINE COURTAGE S.A. 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster et les fonctions de Commissaire aux comptes sont dénoncées.

Junglinster, le 18 décembre 1998.

J. Delree
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53844/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

IPR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.390.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53845/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ISMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 35.623.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISMA S.A.H.
J. Reuter

(53846/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ISMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 35.623.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISMA S.A.H.
J. Reuter

(53847/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

KALOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.792,

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KALOA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 19.792, constituée suivant acte reçu, en date du 12 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 306 du 24 novembre 1982. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 21 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 344 du 29 juillet 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à Eischen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Coetzer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussignée. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à dix millions de francs belges (BEF 10.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Fixation de la date d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en vue d'entendre le rapport du (des) liquidateur (s) et de nommer un commissaire à la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société FIN-CONTROLE, ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle assemblée générale extraordinaire en vue d'entendre le rapport du (des) liquidateur (s) et de nommer un commissaire à la liquidation, au 14 décembre 1998 à 10.30 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Renard, F. Simon, P. Coetzer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. Thyès-Walch.

(53857/233/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ITURGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 41.229.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITURGA S.A.

J. Reuter

(53848/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

KYPSELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.282.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KYPSELUX S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 418 du 13 septembre 1993.

La séance est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondernange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions, dont 250 (deux cent cinquante) actions de catégorie A avec droit de vote et 250 (deux cent cinquante) actions de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix mille Francs Français (FRF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de Francs Français (FRF 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 15 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quinze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Brescia, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998, vol. 846, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53860/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

KYPSELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.282.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53861/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

ITURGA S.A. AND CO S.E.C.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 41.230.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITURGA S.A. AND CO S.E.C.A.

J. Reuter

(53849/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

J.B.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 31.487.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.B.W. S.A.H.

J. Reuter

(53850/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

JFR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 12, an Hinnefen.
R. C. Luxembourg B 45.051.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998, vol. 311, fol. 81, case 1/1, 1/2, 1/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

JFR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Gérant

(53853/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.597.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(53854/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

KOEKKEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 61.948.

Acte Constitutif publié à la page 3787 du Mémorial C, n° 79 du 6 février 1998.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53858/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 31.033.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A.

J. Reuter

(53859/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LA RELATIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.256.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA RELATIERE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 288 du 10 juin 1997.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille actions (7.000) d'une valeur nominale de mille Francs Français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital

social de sept millions de Francs Français (FRF 7.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Monte, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53864/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LA RELATIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.256.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53865/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LA CIVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.132.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA CIVETTE, S.à r.l.

J. Reuter

(53862/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LASCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 29.370.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 311, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LASCA, S.à r.l.

Signature

(53866/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze octobre.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée SYMBIOSE ayant son siège social à Bertrange, ici représentée par Monsieur Philippe Mantz, Directeur de sociétés, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 181, Grand-rue.

2. Monsieur Joseph Lamparski, commerçant, demeurant à Luxembourg.

3. Madame Heide Scholz, Docteur en Droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société anonyme LASY S.A. ayant son siège actuel à Bertrange, 177, rue de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 28 novembre 1997, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social, précédemment fixé à Bertrange, 177, rue de Luxembourg - B.P. 69 est transféré à Bertrange, 9, rue de l'Industrie, B.P. 69.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires, ceux-ci ont signé le présent procès-verbal qui a été établi en quatre exemplaires originaux, un pour chacun d'entre eux et un pour les archives de la société.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 1998.

P. Mantz J. Lamparski H. Scholz

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53867/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 42.500.

—
Il résulte d'une lettre adressée aux Actionnaires de la société que Monsieur Guy Godard a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société en date du 5 mars 1998. La question de sa décharge sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des Actionnaires.

FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53874/520/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LEMIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 62.473.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMIA HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 237 du 14 avril 1998.

La séance est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille actions (3.000) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs français (FRF 3.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monte, Cao, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53868/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LEMIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 62.473.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53869/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LEOPOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.903.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEOPOLD HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 136 du 4 mars 1998,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 175 du 24 mars 1998.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix mille actions (90.000) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix millions de francs français (FRF 90.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monte, Cao, Brescia, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53870/219/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LEOPOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.903.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53871/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUX-LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(53884/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

L'IROISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.412.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'IROISE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 228 du 9 avril 1998.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sylvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille actions (6.000) d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions de francs français (FRF 6.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quatorze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Monte, Cao, Brescia, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1998, vol. 846, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1998.

F. Kessler.

(53872/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

L'IROISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.412.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998.

F. Kessler.

(53873/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUXANT I, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour LUXANT I

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53877/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUXANT II, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour LUXANT II

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(53878/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUXANT III, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour LUXANT III

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53879/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUXANT IV, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour LUXANT IV

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53880/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

**AUDIOCOM S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXEMPART MULTI-MEDIA).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.390.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMPART MULTI-MEDIA, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1995, page 21230.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Huberty, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norry Kirschten, employé privé, demeurant à Ettelbruck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en AUDIOCOM S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Augmentation du capital autorisé de LUF 50.000.000,- à LUF 100.000.000,-.
3. Fixation du nombre des administrateurs à quatre et nomination de Monsieur Alain Huberty et de Monsieur Gaston Schwertzer en tant que nouveaux administrateurs.
4. Augmentation de capital à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
5. Souscription et libération à concurrence d'un quart de la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvelles par les actionnaires actuels, chacun en proportion de sa participation dans le capital.
6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en AUDIOCOM S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AUDIOCOM S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer Monsieur Alain Huberty, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg et Monsieur Gaston Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à Medingen, en tant que nouveaux administrateurs, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001, ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires, tous présents ou représentés, déclarant exercer leur droit de souscription préférentiel, les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur François Tesch, Licencié en sciences économiques, demeurant à Kockelscheuer, quatre mille actions	4.000
- AUDIOLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, seize mille actions	16.000

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été toutes libérées à concurrence d'un quart chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives. En cas d'augmentation de capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF) à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'Assemblée Générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 19 novembre 1998 et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans l'acte authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, les détenteurs d'actions préalablement émises et libérées à concurrence des versements exigibles bénéficieront d'un droit de souscription préférentiel au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux à la date de l'augmentation de capital.

Le droit de souscription préférentiel pourra être exercé durant le délai fixé par le Conseil d'Administration lequel ne pourra être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription annoncée par un avis fixant le délai de souscription et publié au Mémorial et dans trois journaux du Luxembourg.

Le droit de souscription est négociable pendant toute la durée de la souscription sauf les restrictions applicables aux titres auxquels le droit est attaché.

Les droits de souscription non exercés après la clôture de la période de souscription sont vendus publiquement à la Bourse de Luxembourg par les soins de la société. Le produit net de la vente est à disposition des actionnaires pendant cinq ans.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent soixante mille francs (260.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. A. Huberty, M. Schmit, N. Kirschten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1998, vol. 112S, fol. 56, case 8. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53881/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

AUDIOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53882/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUXEMBOURG ELECTRO MECHANICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.409.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signature.

(53885/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LUX-EQUITY (SICAV), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EQUITY (SICAV), ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 595 du 14 décembre 1993.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Waringo, Directeur Adjoint à la BCEE, demeurant à Huncherange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BCEE, demeurant à Helmdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BCEE, demeurant à Kayl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'actif net total de la société est au 10 décembre 1998 de DEM 341.279.874,20,-, représenté par 1.292.370 actions sans valeur nominale.

B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:

a) par des annonces publiées au journal Luxemburger Wort les 20 et 30 novembre 1998;

b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 847 du 20 novembre 1998 et numéro 864 du 30 novembre 1998.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D.- Qu'il appert de cette liste de présence que quatre cent treize mille huit cent quarante (413.840) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire.

E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1998; affectation du bénéfice du compartiment.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Euro.

6) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998 après en avoir reçu lecture.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1998 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-EQUITY DEM/LUF:

- Actif net au 30.09.1998:	320.577.168,04 DEM
- Bénéfice net réalisé au 30.09.1998:	30.444.209,65 DEM

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1998.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate et approuve la démission de M. Robert Hentgen et la cooptation par le Conseil d'Administration de M. Pit Hentgen à partir du 1^{er} septembre 1998, en remplacement de Monsieur Robert Hentgen.

L'Assemblée Générale constate que lors de la constitution de la société le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement des membres suivants:

M. Raymond Kirsch, président
M. Alphonse Sinnes, vice-président
M. Gabriel Deibener, vice-président
M. Gilbert Ernst, administrateur
M. Jean Fell, administrateur
M. Jean-Claude Finck, administrateur
M. Henri Germeaux, administrateur
M. Pit Hentgen, administrateur
M. Jean-Paul Kraus, administrateur
M. Paul Waringo, administrateur
M. Armand Weis, administrateur.

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la décision du Conseil d'Administration d'ajouter l'EURO comme devise d'expression de la SICAV à partir du 1.1.1999. La devise de référence sera changée en EURO en date du 1.10.1999.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total de LUF 1.542.500,-.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale approuve le splitting des actions de chaque classe du compartiment LUX-EQUITY, SICAV, à raison de 10 actions pour une action ancienne de la classe correspondante, qui a eu lieu en date du 3 novembre 1998.

413.840 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Waringo, Schmitz, Nickels, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 1998, vol. 414, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expéditoin conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 décembre 1998.

A. Weber.

(53883/236/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LWK PLASMA-CERAMIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.796.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LWK PLASMA-CERAMIC INTERNATIONAL S.A.

J. Reuter

(53886/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

M. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.188.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour M. INVEST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(53887/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MAISON DU TIMBRE CHARLES SEIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.537.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(53889/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53875/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

LOUIS XIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

(53876/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MACCHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 55.161.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 21 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997 et a nommé Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à CH-Camorino en son remplacement.

Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53888/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MARINOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 3, rue d'Avalon.

R. C. Luxembourg B 65.972.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
tenue au siège social en date du 16 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que le siège social de la société actuellement fixé à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été transféré à L-1159 Luxembourg, 3, rue d'Avalon.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53890/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 57.463.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(53891/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MCS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 35.472.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 15 décembre 1998 a pris acte de la démission d'un administrateur, Mme Alessandra Rucci et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, Economiste, demeurant à Bereldange.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1996 et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont. Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53892/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.489.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MDI, S.à r.l.

J. Reuter

(53893/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MERCURY INVESTMENTS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 45.112.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MERCURY INVESTMENTS

Signature

(53894/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MERE NATURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.198.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(53895/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MINI-HILGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 28.284.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MINI-HILGES, S.à r.l.

J. Reuter

(53896/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MIRKO CAPITAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.768.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 1996

NOMINATIONS STATUTAIRES*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Aloyse Scherer jr. diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg),
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 4 décembre 1998.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53897/657/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MIRKO CAPITAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.768.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(53898/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 29.913.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOC, S.à r.l.
J. Reuter

(53899/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MOVE, zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der zivilrechtliche Gesellschaft MOVE, mit Sitz zu L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, mit dem Amtssitze in Remich, am 28. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 275 vom 19. Juni 1995 und deren Satzung seither nicht abgeändert wurde, und zwar:

1.- Herr Jean-Marie Vesque, Winzer, und seine Ehegattin Frau Sylvie Wambach, ohne besonderen Stand, beide wohnhaft zusammen zu L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks.

2.- Herr Pierre Vesque, Winzer im Ruhestand, wohnhaft zu L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks.

3.- Herr Nico Vesque, Weinberginhaber, wohnhaft zu L-8328 Cap, 62, rue du Kiem.

4.- Herr Johny Vesque, Privatbeamter, wohnhaft zu L-5517 Remich, 53, rue de la Cité.

Welche Kompargenten den instrumentierenden Notar ersuchten folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt.

Erster Beschluss

Die Versammlung, zusammengesetzt wie oben erwähnt, beschließt eine allgemeine Neufassung der Satzung der zivilrechtlichen Gesellschaft MOVE vorzunehmen, ohne allerdings die wesentlichen Merkmale der Gesellschaft abzuändern. Die Satzung erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

SATZUNG

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschließen die vorgenannten Parteien ihre Winzerbetriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zwecke bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Art. 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Fusion bezweckt, neben der gemeinsamen Bewirtschaftung des Weinbergareals, den Bau einer Weinkellerei, die Verarbeitung der Trauben, die Vermarktung des Weines und der Traubennebenprodukte im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung derselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur An- und Verpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen MOVE. Ihr Sitz befindet sich in Stadtbredimus und kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit vereinbart. Die Partner verpflichten sich auf eine Mindestdauer von fünfzehn Jahren. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, weder durch Ruin oder durch rechtliche Unfähigkeit eines Gesellschafters.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital beträgt elf Millionen siebenhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 11.700.000,-), und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je hundertsiebzehtausend Luxemburger Franken (LUF 117.000,-).

Die hundert (100) Anteile verteilen sich unter den nachfolgenden Gesellschaftern wie folgt:

1.- Herr Jean-Marie Vesque, Winzer, und seine Ehegattin Frau Sylvie Wambach, ohne besonderen Stand, beide wohnhaft zusammen zu L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks, sechzig Anteile	60
2.- Herr Pierre Vesque, Winzer im Ruhestand, wohnhaft zu L-5451 Stadtbredimus, 8, rue Dicks, zwanzig Anteile	20
3.- Herr Nico Vesque, Weinberginhaber, wohnhaft zu L-8328 Cap, 62, rue du Kiem, zehn Anteile	10
4.- Herr Johny Vesque, Privatbeamter, wohnhaft zu L-5517 Remich, 53, rue de la Cité, zehn Anteile	10
Total: hundert Anteile	100

Art. 5. Die Übereignung von Anteilen geschieht, gemäß den Bestimmungen von Art. 1690 des luxemburgischen Code Civil, durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafters ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muß die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft, sowie den Partnern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muß ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die Partner haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile.

Binnen einem Monat müssen die Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert oder wollen die Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muß die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Aufnahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 6. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsläufige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Die eventuelle Weiterführung der Gesellschaft soll entsprechend dem Willen der Gesellschafter gemäß der gegebenen Betriebs- und Familienlage geregelt werden.

Im Falle wo die Rechtsnachfolger auf ein Austreten aus der Gesellschaft bestehen, kommen die Bestimmungen des Art. fünf in Anwendung.

Wenn die übrigbleibenden Partner die Anteile erwerben möchten, ist eine Zahlung in drei Raten, verteilt über drei Jahre, vorgesehen. Die angemieteten Weinberge bleiben ebenfalls unangetastet.

VII. Geschäftsjahre, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Der oder die Verwalter führen eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 9. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom weinbaulichen Einkommen zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese letztere Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 10. Der verbleibende Gewinn wird nach Massgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt.

Art. 11. Erfahren die Beteiligungen an Kapital und Arbeit während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 12. Als Vorschuß auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, sowie für alle privaten Schulden und für alle privaten Ausgaben.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern sind sie haftbar im Verhältnis zu ihren Anteilen.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsam weinbaulichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer sein gesamtes gegenwärtiges und zukünftiges Weinbergareal an die Gesellschaft zu verpachten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Verwalter verwaltet, die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Verwalter oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Verwalter gemeinsam.

Dem oder den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- und Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Der oder die Verwalter errichten Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt sie in einem Spezialregister ein. Dazugehörige Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit den anderen Gesellschafter zu einer Beschlußfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Sämtliche gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefaßt wurden von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von den Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. Auflösung, Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluß der Gesellschafter oder in Gemäßheit von Art. 1817 des Code Civil aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen der oder die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter den Gesellschaftern nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlußbestimmungen

Art. 25. Für die Fälle die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Art. 1832 bis 1872 des Code Civil anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen nicht davon berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluß der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, daß der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt Herrn Jean-Marie Vesque, vorgeannt, als alleinigen Verwalter der Gesellschaft MOVE, vorgezeichnet.

Er hat weiterhin die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift gültig zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Stadtbredimus, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben alle vorgeannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. M. Vesque, S. Wambach, P. Vesque, N. Vesque, J. Vesque, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 1998, vol. 839, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sonderversammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 15. Dezember 1998.

J.-J. Wagner.

(53904/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MONOPROS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 43.895.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MONOPROS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(53901/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MONOPROS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 43.895.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MONOPROS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(53902/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

MTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 38.845.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 1998 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont, à partir de l'exercice clôturant le 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53903/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

NATURALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.956.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signatures.

(53905/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

OPTICREALX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 28.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signatures.

(53908/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.053.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société à responsabilité limitée PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, (R. C. Luxembourg, section B number 62.053), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 5, 1997, published in the Mémorial C, No. 163, on March 19, 1998. The Articles of Incorporation of the Company have been amended by deed of the same notary, on December 29, 1997, published in the Mémorial C, No. 282, on April 27, 1998 and on August 4, 1998, published in the Mémorial C, No. 767, on October 22, 1998.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nathalie Delnooz, private employee, residing in B-Wolkrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To increase the share capital of the Company by an amount of NLG 20,000.- (twenty thousand Dutch Guilders) so as to raise it from its present amount of NLG 7,200,000.- (seven million two hundred thousand Dutch Guilders) divided into 1,440,000 (one million four hundred forty thousand) shares with a par value of NLG 5.- each to NLG 7,220,000.- (seven million two hundred twenty thousand Dutch Guilders) divided into 1,444,000 (one million four hundred forty four thousand) shares with a par value of NLG 5.- each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

2.- To approve Mr Steven Michael Degen, residing in Praam 337, 1186 TV Amstelveen, The Netherlands, as new shareholder of the Company.

3.- To amend Article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the above changes.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all shares representing the total capital of seven million two hundred thousand Dutch Guilders (NLG 7,200,000.-) are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of NLG 20,000.- (twenty thousand Dutch Guilders) so as to raise it from its present amount of NLG 7,200,000.- (seven million two hundred thousand Dutch Guilders) divided into 1,440,000 (one million four hundred forty thousand) shares with a par value of NLG 5.- each to NLG 7,220,000.- (seven million two hundred twenty thousand Dutch Guilders) divided into 1,444,000 (one million four hundred forty four thousand) shares with a par value of NLG 5.- each, with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders meeting on against contributions in cash.

Second resolution

The general meeting resolves to approve Mr Steven Michael Degen, residing in Praam 337, 1186 TV Amstelveen, The Netherlands, as new shareholder of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon the person hereinafter listed represented by Mr Tom Loesch, prenamed, by virtue of a proxy given under private deed which will remain attached to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe to the 4,000 (four thousand) newly created shares as listed hereinafter and to pay them up as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>form</i>	<i>value paid up</i>	<i>number of shares</i>
Steven Degen	cash	NLG 20,000.-	4,000

Total Value paid up: twenty thousand Dutch Guilders (NLG 20,000.-).

Total of shares: four thousand (4,000).

Proof of such payments in cash has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect the above-referred capital increase so that it shall have the following wording:

«The issued share capital of the Company is set at seven million two hundred twenty thousand Dutch Guilders (NLG 7,220,000.-) divided into one million four hundred forty four thousand (1,444,000) shares with a par value of five Dutch Guilders (NLG 5.-) each.»

The one million four hundred forty four thousand (1,444,000) shares are subscribed by the shareholders hereafter as follows:

GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), four hundred and sixty-nine thousand five hundred and sixty-seven shares	469,567
ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), twenty-two thousand shares	22,000
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two hundred and fifteen thousand eight hundred and thirty-three shares	215,833
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), ten thousand eight hundred shares	10,800
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), one hundred and forty-three thousand nine hundred shares	143,900
ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), seventy-one thousand nine hundred and sixty-seven shares	71,967
ADVENT GLOBAL GECC III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two hundred and ninety-one thousand seven hundred and thirty-three shares	291,733
ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), twenty-three thousand shares.	23,000
ADVENT PARTNERS GPE-III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), seven thousand one hundred shares	7,100
ADVENT PARTNERS (NA) GPE-III LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), two thousand one hundred shares	2,100
Mr Jules Kortenhorst, residing at Laan van Koot 10,2244 Wassenaar AV (Netherlands), sixty-eight thousand shares	68,000

Mr David McLemore, residing at 6-12 Clarges Street, London, W1 Y 8 DH (United Kingdom), sixty-four thousand shares	64,000
Mr Maurice Stroop, residing at Loevestein 55, 2403 JD, Alphen a/d Rijn, (Netherlands), thirty-two thousand	32,000
Ms Alessandra Mei Kortenhorst, residing at Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five hundred shares	500
Mr Jules Kiril Kortenhorst, residing at Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five hundred shares	500
Mr Winston Powell Kortenhorst, residing at Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five hundred shares	500
Mr Rainier Goerge Kortenhorst, residing at Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), five hundred shares	500
Ms Claude Tobaly, residing at 80 Durham Terrace, London W2 , UK, sixteen thousand shares	16,000
Mr Steven Degen, residing in Praam 337, 1186 TV Amstelveen, The Netherlands, four thousand shares	4,000
Total: one million four hundred and forty thousand shares	<u>1,444,000</u>

Evaluation

The appearing persons value the total aggregate amount of the capital increase at LUF 366,000.- (three hundred and sixty-six thousand Luxembourg Francs).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet (R.C. Luxembourg, section B numéro 62.053), constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, n° 163, en date du 19 mars 1998. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, n° 282, en date du 27 avril 1997 et en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C, n° 767, en date du 22 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Delnooz, employée privée, demeurant à B-Wolkrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- D'augmenter le capital social de la société d'un montant de NLG 20.000,- (vingt mille florins) de manière à le porter de son montant de NLG 7.200.000,- (sept millions deux cent mille florins) divisé en 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune à un montant de NLG 7.220.000,- (sept millions deux cent vingt mille florins) divisé en 1.444.000 (un million quatre cent quarante-quatre mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5, chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ouvrant droit aux dividendes dès le jour de la présente assemblée générale extraordinaire le tout contre apport en espèces.

2.- D'approuver M. Steven Michael Degen, demeurant à Praam 337, 1186 TV Amstelveen, Pays-Bas, comme nouvel associé de la société.

3.- De modifier l'article 5 des statuts de manière à refléter les changements ci-dessus.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leur mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de sept millions deux cent mille florins (NLG 7.200.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de NLG 20.000,- (vingt mille florins) de manière à le porter de son montant de NLG 7.200.000,- (sept millions deux cent mille florins) divisé en 1.440.000 (un million quatre cent quarante mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune à un montant de NLG 7.220.000,- (sept millions deux cent vingt mille florins) divisé en 1.444.000 (un million quatre cent quarante-quatre mille) actions avec une valeur nominale de NLG 5,- chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ouvrant droit aux dividendes dès le jour de la présente assemblée générale extraordinaire le tout contre apport espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver M. Steven Michael Degen, demeurant à Praam 337, 1186 TV Amstelveen, Pays-Bas, comme nouvel associé de la société.

Souscription / Libération

Sur ce, la personne désignée au tableau ci-après, représentée par Monsieur Tom Loesch, prénommé, en vertu de procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, a déclaré souscrire les quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement créées et les libérer comme renseigné ci-après:

<i>Souscripteur</i>	<i>forme d'apport</i>	<i>valeur libérée</i>	<i>nombre de parts sociales</i>
Steven Degen	espèces	NLG 20,000	4,000

Valeur libérée: vingt mille florins hollandais (NLG 20.000,-).

Nombre de parts sociales: quatre mille (4.000).

La preuve de ces paiements en espèces a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article cinq des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital prémentionnée et de lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à sept millions deux cent vingt mille florins hollandais (NLG 7.220.000,-), représenté par un million quatre cent quarante-quatre mille (1.444.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq florins hollandais (NLG 5,-) chacune.»

Les un million quatre cent quarante-quatre mille parts sociales (1.444.000) actions sont souscrites par les associés suivants:

GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), quatre cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-sept parts sociales		469.567
ADVENT PARTNERS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), vingt-deux mille parts sociales		22.000
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), deux cent quinze mille huit cent trente-trois parts sociales		215.833
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110 (USA), dix mille huit cent parts sociales		10.800
GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), cent quarante-trois mille neuf cent parts sociales		143.900
ADVENT PGGM GLOBAL LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), soixante et onze mille neuf cent soixante-sept parts sociales		71.967
ADVENT GLOBAL GECC III LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-trois parts sociales		291.733
ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street Boston Massachusett 02110, (USA), vingt-trois mille parts sociales		23.000
ADVENT PARTNERS GPE-III LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts, 02110, (USA), sept mille cent parts sociales		7.100
ADVENT PARTNERS (NA) GPE-III LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 111 Federal Street, Boston, Massachusetts 02110 (USA), deux mille cent parts sociales		2.100

M. Jules Kortenhorst, demeurant à Laan van Koot 10.2244 Wassenaar AV (Netherlands), soixante-huit mille parts sociales	68.000
M. David McLemore, demeurant à 6-12 Clarges Street, London, W1 Y 8 DH (United Kingdom), soixante-quatre mille parts sociales	64.000
M. Maurice Strop, demeurant à Loevestein 55, 2403 JD, Alphen a/d Rijn, (Netherlands), trente-deux mille parts sociales	32.000
Melle Alessandra Mei Kortenhorst, demeurant à Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), cinq cent parts sociales	500
M. Jules Kiril Kortenhorst, demeurant à Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), cinq cent parts sociales	500
M. Winston Powell Kortenhorst, demeurant à Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), cinq cent parts sociales	500
M. Rainier Goerge Kortenhorst, demeurant à Laan van Koot 16E, 2244 AV Wassenaar (Netherlands), cinq cent parts sociale	500
Mme Claude Tobaly, demeurant à 80 Durham Terrace, Londres W2, Royaume-Uni, seize mille parts sociales	16.000
M. Steven Degen, demeurant à Praam 337, 1186 TV Amstelveen (Pays-Bas), quatre mille parts sociales	4.000
Total: un million quatre cent quarante-quatre mille parts sociales	1.444.000

Evaluation

Les comparants évaluent le montant total de l'augmentation de capital à LUF 366.000,- (trois cent soixante-six mille francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présente acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, N. Delnooz, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1998, vol. 837, fol. 98, case 11. – Reçu 3.660 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53916/239/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

PANTA ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53917/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

OEKOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.018.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OEKOLUX, S.à r.l.

J. Reuter

(53909/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1998.